



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 53**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature de la convention communale de coordination de la Police  
Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat**

Madame GASQUET, Maire-Adjoint, rappelle à l'Assemblée que la loi prévoit la mise en place de conventions de coordination entre les forces de sécurité présentes sur un même territoire.

Le 13 janvier 2015 était signée entre la Ville d'AUREILHAN et Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées la convention de coordination de la Police Municipale d'AUREILHAN et des Forces de Sécurité de l'Etat. Cette convention, valable trois années, est arrivée à échéance.

Cette convention a pour objectifs de faciliter les échanges, de coordonner l'action des services et d'améliorer le travail de prévention et de répression afin d'assurer la tranquillité publique, dans l'intérêt des citoyens. Elle précise notamment les périodicités des rencontres, les échanges d'informations réciproques, les relations à la fois opérationnelles et de formation.

Elle intègre également le partage des informations dans le cadre de l'Opération « Tranquillité Vacances ».

Il convient donc de renouveler cette convention, en application des dispositions de l'article L.512-4 du Code de la Sécurité Intérieure.

Madame GASQUET demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coordination de la Police Municipale d'AUREILHAN avec les Forces de Sécurité de l'Etat pour la période 2018/2021.

En conséquence,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.512-4 et suivants
- le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale

CONSIDERANT :

- qu'à la demande de Monsieur le Maire, une convention de coordination peut-être conclue même lorsqu'un service de Police Municipale compte moins de cinq emplois d'agent de Police Municipale
- que la présente convention est établie dans l'intérêt des citoyens
- la nécessité de renouveler pour une durée de trois années la précédente convention signée en 2015 et dont la validité est arrivée à échéance
- le besoin de formaliser sur le territoire de la Ville d'Aureilhan le partenariat entre la Police Municipale et la Direction Départementale de la Sécurité Publique (D.D.S.P.) des Hautes-Pyrénées

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer la convention communale de coordination de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat pour la période 2018/2021 ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 54**

Date de la convocation : 30/10/2018  
Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Budget Communal : décision modificative n°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget Communal 2018,  
L'exécution du budget de la Commune 2018 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 2 ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement**

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b><u>Chapitre 011</u></b> -6574 Subvention de fonctionnement	+ 500 €		

Recettes de Fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b>Chapitre 77</b> -778 Produits exceptionnels	+ 500 €		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser la décision modificative n°2 ci-dessus.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 7 novembre 2018  
**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 55**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Attribution des marchés de travaux de construction  
d'une Maison de Santé**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée a été lancé pour la construction d'une Maison de Santé. Ce marché comportait deux lots et quatre offres ont été reçues.

Suite à la réception des plis et à l'analyse des offres, Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de retenir l'offre des entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros œuvre, VRD, clôtures, espaces verts :

Entreprise SBTP pour un montant de 115 097,60 € HT

Lot 2 : Bâtiment modulaire tous corps d'état :

Entreprise Modulem pour un montant de 392 000,00 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- De retenir les offres des entreprises comme indiqué ci-avant :
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.







**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 56**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Présentation du rapport Politique de la Ville 2017**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose que les articles L1111-2 et L1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de la Commune ayant conclu un contrat de ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

La Commune d'AUREILHAN est concernée par le contrat de ville de l'ex Grand Tarbes signé le 26 juin 2015.

Le projet de rapport a été élaboré par le GIP politique de la ville et ses partenaires. Il a pour objet de consolider les éléments de bilan de l'action des collectivités locales en faveur des quartiers inscrits « Politique de la Ville », dans l'objectif de favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux.

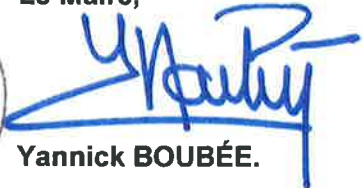
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- De prendre acte du projet de rapport politique de la ville 2017 de l'ex Grand Tarbes tel qu'il figure en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint à signer tout document afférent à cette délibération.

P.C.C.  
Aureilhan, le 7 novembre 2018

**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 57**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au titre des amendes de police 2017**

Madame GASQUET, Maire-Adjointe, expose au Conseil Municipal que la Commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police 2017 pour des travaux permettant l'accroissement de la sécurité routière réalisés en 2018.

Madame GASQUET propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2017 pour un montant de travaux de 14 000 € HT correspondant à des travaux de peinture et de signalisation routières.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2017 pour un montant total de travaux de 14 000 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.**

P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 58**

Date de la convocation : 30/10/2018  
Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demandes de subvention pour la construction  
d'une Maison Associative**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, précise que l'opération de construction d'une Maison Associative, dont le montant estimatif total hors taxe s'élève à 840 000 euros, est susceptible d'être subventionnée. Le montant des travaux s'élève à 760 000 euros hors taxe.

Monsieur ALONSO expose qu'il est nécessaire de scinder cette opération en deux tranches car elle concernera deux exercices budgétaires différents.

La première tranche s'élève à 405 000 € HT et la seconde tranche à 355 000 € HT. Il précise qu'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local a été attribuée pour un montant de 162 000 euros pour la première tranche.

Monsieur ALONSO propose de solliciter la Région Occitanie pour la totalité de l'opération et de solliciter le Département des Hautes-Pyrénées au titre du Fonds de dynamisation des Communes Urbaines et l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la seconde tranche. Il précise qu'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales peut également être obtenue.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions comme précisé dans le plan de financement ci-après.

<b>Construction d'une Maison Associative</b>			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
1 <sup>ère</sup> tranche	405 000 €	Etat : DSIL 2018	162 000 €
2 <sup>ème</sup> tranche	355 000 €	Département : Fonds de Dynamisation des Communes Urbaines 2019	71 000 €
		Etat : DETR 2019	71 000 €
TOTAL	760 000 €	Région : Bourg Centre	193 000 €
		Caisse d'Allocations Familiales	35 000 €
		Commune Fonds propres	228 000 €
		Total	760 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention au titre :
  - du Fonds de Dynamisation des Communes Urbaines 2019 d'un montant de 71 000 euros,
  - de la DETR 2019 d'un montant de 71 000 euros,
  - du contrat Bourg Centre d'un montant de 193 000 euros,
  - de la CAF d'un montant de 35 000 euros ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.



P.C.C.  
Aureilhan, le 7 novembre 2018

**Le Maire,**

  
**Yannick BOUBÉE.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 59**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Ressources Humaines : transformation d'un poste d'adjoint technique territorial de 8/35èmes à 17/35èmes et d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe de 20,5/35èmes à 28/35èmes**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose qu'afin de tenir compte des évolutions des temps de travail de certains agents, il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint technique territorial de 8/35èmes à 17/35èmes et un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe de 20,5/35èmes à 28/35èmes.

Suite à l'avis du Comité technique réuni le 24 septembre 2018 et de la Commission Affaires Générales réunie le 31 octobre, Madame JOANDET propose de transformer les postes comme précisé ci-avant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer les postes suivants :**

- un poste d'adjoint technique territorial de 8/35èmes à 17/35èmes,
- d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe de 20,5/35èmes à 28/35èmes.



P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 60**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Cession des parcelles cadastrées AN n°2, n°1556, n°1557 et n°1594**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2017-79 en date du 19 décembre 2017, il avait été décidé la cession des parcelles cadastrées AN n° 2, n° 1556, n° 1557 et n° 1594 d'une contenance de 2 466 m<sup>2</sup>, au prix de 37 729,80 euros.

Il précise qu'une erreur de 11 m<sup>2</sup> s'est glissée dans la superficie des parcelles, qui désormais se répartit comme suit :

- AN 2 : 950 m<sup>2</sup> ;
- AN 1556 : 13 m<sup>2</sup> ;
- AN 1557 : 1423 m<sup>2</sup> ;
- AN 1594 : 69 m<sup>2</sup> ;
- TOTAL : 2455 m<sup>2</sup>.

En conséquence, Monsieur ZYTYNSKI propose de rapporter la délibération n° 2017-79 et de délibérer à nouveau comme suit.

Pour rappel, les terrains se trouvent dans un ancien lotissement communal artisanal et sont intégrés dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions en date du 10 juillet 2012, en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 22 mars 2004 et modifié le 18 avril 2014 et en zone Ui (localisation d'activités professionnelles) du PLU approuvé

le 30 septembre 2013, modifié le 28 mai 2015 et le 17 juin 2016. En aucun cas, ces parcelles ne pourront accueillir de l'habitat.

Ces parcelles ont été évaluées par les services du Domaine à 38 800 euros, la Collectivité disposant d'une marge d'appréciation de 10 %.

Après accord avec le futur acquéreur, Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de fixer un prix de 15,30 euros le m<sup>2</sup>, soit au total 37 561,50 euros. Les frais afférents à la vente, dont les frais notariés, sont à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **De rapporter la délibération n° 2017-79 ;**
- **D'autoriser la cession des parcelles cadastrées AN 2, AN 1556, AN 1557 et AN 1594, d'une contenance de 2 455 m<sup>2</sup> au prix de 37 561,50 euros à Monsieur Renaud MAYSTRE. Les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence le 1er Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.**

P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 61**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une convention avec le Département des Hautes-Pyrénées  
relative aux dispositifs ralentisseurs installés  
sur la route départementale n°608**

Madame GASQUET, Maire-Adjointe, expose que suite au recensement par le Département des Hautes-Pyrénées des dispositifs de ralentisseurs mis en place sur le réseau routier départemental, il s'avère que quatre dispositifs situés sur la route départementale 608 sur la Commune doivent faire l'objet d'une convention en régularisation.

En conséquence, Madame GASQUET propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de régularisation proposée en annexe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint à signer la convention en régularisation relative à l'entretien des dispositifs ralentisseurs de la route départementale n°608 avec le Département des Hautes-Pyrénées.**

P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

Le Maire,



  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 62**

Date de la convocation : 30/10/2018  
Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Forêt communale : proposition d'assiette de coupes 2019**

Monsieur LARREGOLA, Maire-Adjoint, expose que conformément à la Charte de la Forêt et au document d'aménagement de la forêt d'AUREILHAN, il est nécessaire de valider le programme de coupes (dénommé également Etat d'assiette) pour l'année 2019 proposé par les services de l'Office National des Forêts.

Monsieur LARREGOLA demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce programme tel que présenté ci-après.

**ETAT D'ASSIETTE 2019 FC AUREILHAN :**

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination			Mode de commercialisation prévisionnel	
						Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte	Sur pied	Façonné
1	E2	2.40	2016	2022	2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11_a	E	1.07	2019	2019	2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10_d	RS	2.30	Non prévu	2019	2019	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>


Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus ;**
- **De demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.**



P.C.C.  
Aureilhan, le 7 novembre 2018  
**Le Maire,**

  
**Yannick BOUBÉE.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 novembre 2018**

**Délibération n° 2018- 63**

Date de la convocation : 30/10/2018

Date de la publication : 07/11/2018

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Virginie FAVERON, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Virginie FAVERON (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sylvain RULL (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Participation de la Commune d'AUREILHAN au fonds de soutien  
aux communes audoises**

Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, expose que suite aux inondations subies par quelques 70 communes audoises le lundi 15 octobre 2018, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux communes sinistrées. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés.

Madame CHEDEVILLE propose au Conseil Municipal de témoigner sa solidarité aux Communes Audoises sinistrées en attribuant une subvention exceptionnelle de 500 euros au Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».**

P.C.C.

Aureilhan, le 7 novembre 2018

**Le Maire,**



  
**Yannick BOUBÉE.**

